



Informations à l'attention du délégué

du Syndicat Départemental
d'Energies et d'Electricité
du Pays Catalan

Mandat 2020-2026



Le service public des collectivités dans les Pyrénées-Orientales

Le Syndicat Départemental d'Énergies et d'Électricité du Pays Catalan, est un établissement public de coopération intercommunal (EPCI), sous la forme juridique d'un Syndicat Mixte Fermé, regroupant aujourd'hui 185 communes et Perpignan méditerranée métropole en représentation-substitution des communes qui la composent (sauf Perpignan).

Le SYDEEL66 ...

Il a été créé en 1995, né de la volonté des communes et de l'Association des Maires et des Adjointes des P-O, pour permettre une organisation et une gestion efficace dans le domaine de la distribution publique de l'électricité. Il a été classé selon le régime urbain d'électrification.

Le syndicat est administré par un comité syndical composé de représentants issus des conseils municipaux élus par les communes et EPCI adhérentes au SYDEEL66. Chaque commune (hors PMM*, qui désignera lui-même ses délégués) élira 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant. L'ensemble des délégués désigneront ensuite par secteur d'énergie et en fonction de la strate démographique, un nombre de délégués titulaires et suppléants qui formeront le comité syndical.

ENEDIS et le SYDEEL66

Le SYDEEL66 a confié à ENEDIS l'exploitation du réseau de distribution publique de l'électricité. ENEDIS est en charge de la gestion et de l'entretien de ce réseau appartenant au SYDEEL.

• Le rôle du SYDEEL66 et ses compétences

Le SYDEEL66 assure diverses compétences transférées par les communes adhérentes, apporte son expertise et un soutien financier, mutualise les moyens afin de garantir une solidarité territoriale, conseille et accompagne les communes tout en agissant en faveur de la transition énergétique.

Mise en esthétique des réseaux

Le SYDEEL66 assure la **maîtrise d'ouvrage** des travaux de mise en esthétique. Chaque année, ces opérations permettent l'enfouissement et la mise en discrétion des réseaux aériens concernant la basse tension, l'éclairage public et les communications électroniques. Ces opérations permettent de **sécuriser les réseaux**, de renforcer la qualité de fourniture tout en embellissant le cadre de vie des habitants des communes.

Eclairage public

Cette compétence est optionnelle et librement choisie par les communes adhérentes. Le SYDEEL66 exerce, en lieu et place des collectivités adhérentes, la **maîtrise d'ouvrage** des travaux sur les installations **d'éclairage public**, et des installations sportives, comprenant l'investissement, la rénovation, la mise en valeur du patrimoine ainsi que la mise en conformité des installations.

Mobilité électrique

Depuis 2016, le SYDEEL66 s'est engagé dans le déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Cette initiative, s'est inscrite dans une volonté de permettre aux usagers de disposer de l'énergie près de chez eux, accessible à tous, et dans la dynamique du service public.

* Perpignan Méditerranée Métropole

Energie

• Groupement d'achat d'électricité

Le SYDEEL66 **s'organise et coordonne** la mise en place de groupements d'achat d'électricité. Ils visent à **mutualiser** les besoins en vue de parvenir à un volume de consommation propre et à obtenir les offres de fourniture les plus **compétitives** ainsi qu'une meilleure **qualité** des services associés.

• Certificat d'économie d'énergie (C2E)

Le SYDEEL66 a mis en place des C2E a pour objectif de **favoriser les économies d'énergie** par le biais des fournisseurs d'énergie. À cet effet, le SYDEEL66 se propose de **collecter** les C2E des collectivités des Pyrénées-Orientales afin d'atteindre les **seuils réglementaires** et ainsi **valoriser** ses actions et les réinvestir au bénéfice du territoire dans le cadre du fonds efficacité énergie.

• Conseil en énergie partagé

Le CEP est un service qui consiste à **partager** les compétences en énergie d'un **technicien spécialisé**. Cela permet aux collectivités de mettre en place une **politique énergétique** maîtrisée et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des **économies**.

LE RÔLE DU DÉLÉGUÉ COMMUNAL

Le délégué du SYDEEL66 :

- **représente sa commune** au sein du secteur local d'énergie pour permettre au SYDEEL66 de répondre au mieux aux besoins des communes dans ses domaines de compétence
- **représente le SYDEEL66 et relaye les informations** auprès de sa commune
- **suit et s'investit** dans les actions portées par le SYDEEL66
- se **forme et s'informe** de l'actualité du syndicat
- présente le **rapport d'activité** du SYDEEL66 en conseil municipal

Règles à savoir :

LE QUORUM : les comités syndicaux et bureaux du SYDEEL66 ne délibèrent valablement que lorsque le quorum est atteint. Il est donc important qu'avant chaque comité, le délégué titulaire assure de sa présence et le confirme au SYDEEL66.

LE POUVOIR : un délégué titulaire ne pouvant pas assister à un comité syndical est représenté automatiquement par son délégué suppléant. Le cas où aucun d'entre eux ne peut être présent, le délégué titulaire peut donner pouvoir à un autre délégué de son choix (élu au comité).

Plus d'informations et d'actualités sur : www.sydeel66.com

et sur Facebook  Sydeel66

